

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL À L'ASSOCIATION G.I.P.S 74

Nature : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

L'an deux mille vingt-cinq, le **07 juillet**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **01 juillet 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNÉ

Présents :

Y. SONNERAT, K. FALCONNAT, L. MONDONGO, F. DREME, C. BERNIGAUD, E. FRULLINO, P. LANGANNÉ, Y. BAUDIN, P. AGERON, S. CARTIER, J. CHAMOSSET, R. DALLEVET, N. DAVIET, D. DEVULDER, L. DUBOIS, A. GIMENEZ, F. MONTAGNON, I. PACHECO, C. PÉPIN, J-C. PERCEVAL, M. RABATEL, I. RAVIER, J-M STÉDILE

Absent :

C. BRUCHE, G. FLUTTAZ, S. FORNUTO, G. PONTAROLLO, V. LEBAILLY

Pouvoirs :

C. BRUCHE à J-M STÉDILE
G. FLUTTAZ à I. PACHECO
S. FORNUTO à L. DUBOIS
G. PONTAROLLO à P. LANGANNÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal,

Vu la demande de l'association « GIPS 74 – Groupe d'Intervention et de Premiers Secours » sollicitant la mise à disposition d'un local sur la commune de Sillingy pour y stocker du matériel associatif,

Considérant que l'association GIPS 74 est une nouvelle structure de secouristes bénévoles, basée à Sillingy, intervenant lors de nombreuses manifestations sportives en Haute-Savoie,

Considérant que la commune est propriétaire d'un bâtiment inoccupé, l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers, sise route du Pont du Trésor à Sillingy,

Considérant que ce local, aujourd'hui vide, peut être mis à disposition de l'association pour y entreposer son matériel,

Considérant qu'il convient de formaliser cette mise à disposition par une convention précisant les conditions d'usage,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

Pour(s)	Contre(s)	Abstention(s)	Ne participe pas au vote
27			

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la mise à disposition, à titre gratuit, de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers située route du Pont du Trésor à l'association « GIPS 74 – Groupe d'Intervention et de Premiers Secours » pour y stocker du matériel associatif.

Article 2 : de préciser que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention précisant les droits et obligations de chaque partie.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents à cette mise à disposition.

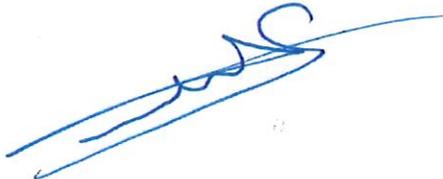
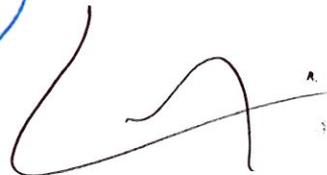
Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme par Monsieur le maire

Le Maire
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune Sillingy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Sillingy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Conseil municipal de Sillingy du lundi 07 juillet 2025

Délibération 2025-049 exécutoire compte tenu :	
de sa transmission en Préfecture le :	17 juillet 2025
de sa mise en ligne le :	18 juillet 2025